



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du 22 Février 2021 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt et un, le 22 février à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 17 février 2021

Étaient présents : Nicolas Crunchant, Marie-Hélène Farouze, Florent Buès, Joël Gauche, Carine Audier-Merle, Alexandre Rénié, Nicolas Tenoux, Philippe Ribot, Pauline Roux, Philippe Boulet, Dominique Lepas, Emmanuel Miegge, Chrystelle Cerutti, Florian Bourcier.

Était absent excusé avec remise de pouvoir : Charles Lacroix donne pouvoir à Philippe Ribot (arrivée de Ch. Lacroix à 18h50 pour le point n°7).

1 - Secrétaire de séance : Carine Audier-Merle.

Le maire présente l'ordre du jour.

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021 :

Le compte-rendu de séance du 21 janvier 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 - Autorisation au Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour la réfection du « Chalet de la Médille » :

Monsieur le Maire précise que le chalet d'alpage de la Médille est aujourd'hui menacé d'un effondrement et qu'un Arrêté Municipal a dû être pris en août dernier afin d'en interdire l'accès au public.

Il souligne que la rénovation du chalet s'inscrit pleinement dans le projet de développement d'un tourisme scientifique et naturaliste que la Commune d'Abriès-Ristolas souhaite développer sur son territoire en partenariat avec le Parc naturel régional du Queyras. L'idée principale est de l'utiliser à la fois comme un abri pour randonneur (*sans possibilité de couchages*) et comme un espace muséographique.

Le montant des travaux de rénovation est estimé à 52 035,90 HT. Il comprend le démontage complet de la toiture, la création d'un nouveau toit, la reprise de maçonnerie prioritaire (*arases et fenêtre*), l'aménagement intérieur (*table/chaises/poêle à bois*). Le coût tient compte des approvisionnements et de l'hélicoptage.

Une subvention à hauteur de 40 % pourrait être demandée la Région, une autre à hauteur de 30 % au Département. Les 30 % restant seraient à la charge de la commune et de la Fondation du Patrimoine et pourrait être en partie pris en charge par un appel à souscriptions.

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.



Commune d'Abriès-Ristolas

4 – Autorisation au Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la réfection du « Chalet de la Médille » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour le financement des travaux de restauration du chalet d'alpage de la Médille, il est possible de solliciter la Fondation du Patrimoine, à laquelle la Commune adhère, pour lancer une souscription.

Pour ce faire, il doit déposer auprès de la Fondation du Patrimoine un « dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire ». Après acceptation du projet, le lancement de la souscription fera l'objet d'une convention.

Il précise que la souscription peut éventuellement être abondée par la Fondation du Patrimoine sur ses fonds propres, ce qui ferait l'objet d'une nouvelle convention.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.

5 – Autorisation au Maire à signer une convention relative à l'enfouissement des lignes électriques entre Abriès et le Roux avec ENEDIS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS va réaliser des travaux pour améliorer la desserte du hameau du Roux.

La réalisation de ces travaux implique :

- le passage sur trois parcelles communales d'une canalisation souterraine sur une bande d'environ 3 mètres de largeur et 158 mètres de longueur,
- la mise en place d'un support de 190 cm x 190 cm sur la parcelle communale E 583

Ces travaux n'engendrent pas de coût pour la commune. Les 150 000 € nécessaires pour cette opération sont à la charge d'Enedis. Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions de servitudes correspondantes avec ENEDIS.

L'autorisation est approuvée à l'unanimité.

6 – Projet de restructuration du centre de Val Pré Vert et autres bâtiments communaux : autorisation au Maire aux fins de mandater IT05 pour la rédaction d'un cahier des charges :

Monsieur le Maire rappelle que le centre de VAL PRE VERT, ancienne maison d'enfants à caractère sanitaire et social, est inoccupé depuis 2013 et que la commune envisage d'acquérir cet ensemble immobilier qui se compose de quatre bâtiments.

Le Maire propose de solliciter les compétences d'un programmiste pour accompagner la municipalité dans ses réflexions et réaliser une étude de faisabilité et de pré-programmation afin de définir les nouveaux usages de ces bâtiments.

Il propose également d'élargir cette démarche de réflexion au bâtiment abritant la Mairie, l'OTI, la salle polyvalente et deux logements ainsi qu'au bâtiment du presbytère abritant notamment la bibliothèque.



Commune d'Abriès-Ristolas

Le Maire propose de faire appel aux services d'IT05 pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation visant à choisir un programmiste, avec un budget maximal de 40 000 € HT.

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.

ARRIVÉE DE M. CHARLES LACROIX QUI PREND PART AU VOTE A PARTIR DU POINT N°7.

7 – Accord de principe autorisant le Groupement Pastoral du Pelvas à créer une nouvelle cabane pastorale (en remplacement de l'ancienne « cabane verte », sous réserve de l'avis favorable de l'ARS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Président du Groupement Pastoral du Pelvas qui souhaite déposer un dossier de demande de subventions pour créer une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale sur l'alpage du Pelvas, en remplacement de l'ancienne cabane inutilisable, dite « cabane verte ».

Monsieur le Maire expose qu'un avis a d'ores et déjà été demandé à l'ARS quant au lieu pressenti pour l'implantation de cette cabane afin de respecter les règles environnementales applicables sur ce secteur et notamment les périmètres de protection des captages d'eau potable afin de ne pas compromettre la qualité de l'eau distribuée aux habitants. Il semble que cet avis puisse être favorable mais aucune réponse écrite ne nous est parvenue à ce jour.

Après discussion, le principe même d'autoriser la construction d'une cabane pastorale sur une parcelle communale par un Groupement Pastoral, et non directement par la commune, fait débat.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur un accord de principe relatif à la construction d'une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale par le Groupement Pastoral du Pelvas, l'avis du Conseil Municipal étant préalable à tout dépôt de dossier de demande de subventions par le Groupement Pastoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 0 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions, s'oppose donc à la construction d'une nouvelle cabane pastorale sur une parcelle communale par le Groupement Pastoral du Pelvas. Par contre, il propose d'étudier la prise en charge de ce projet directement par la commune.

8 – Autorisation au Maire à signer la convention pour travaux de viabilité hivernale avec le Département 05 (renouvellement 2020-2023) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention pour travaux de viabilité hivernale conclue avec la précédente municipalité de la commune historique de Ristolas est arrivée à terme. Il propose donc de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans couvrant les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Le projet de convention et le plan de la voirie concernée comprennent les voies communales suivantes :

- Bourg de la commune déléguée de Ristolas : longueur de 2 130 m
- Rue du Haut-Guil – centre du village de la commune déléguée d'Abriès : longueur 200 m

Cette démarche est approuvée à l'unanimité.



Commune d'Abriès-Ristolas

9 – Ouverture de crédit en section d'investissement avant le vote du budget 2021 (paiement de 2 factures) :

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de mandater de nouvelles dépenses d'investissement qui n'étaient pas prévues en restes à réaliser du budget 2020, et ce, avant le vote du budget de l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets. Le montant de ces nouvelles dépenses d'investissement ne doit pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses prévues portent sur les opérations suivantes :

Budget général :

- Opération 93 – Matériel informatique – **Compte 2051** : 3 015.36 € TTC (JVS MAIRISTEM)
- Opération 91 – Travaux de voirie - **Compte 2151** : 7074.05 € TTC (ROUTIERE DU MIDI)

Cette ouverture de crédit est approuvée à l'unanimité.

10 – Participation de la Commune au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département des Hautes-Alpes pour l'année 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation pour la Commune d'ABRIES-RISTOLAS au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département des Hautes-Alpes qui s'élève à 157.20 € au titre de l'année 2021.

Cette participation solidaire est approuvée à l'unanimité.

11 – Adressage : dénomination des noms de rues sur les villages de Ristolas, la Monta et l'Echalp :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de publier un plan d'adressage afin de faciliter l'acheminement du courrier. Il précise que ce plan prévoit également la localisation précise des points d'accès numériques nécessaires à la connexion des habitations à la fibre optique. En outre, dès publication du plan d'adressage, les adresses deviennent géolocalisables, permettant une garantie d'acheminement rapide des secours. La première étape consiste à nommer les voies et toponymes desservant la commune et ses hameaux. Ce travail a été effectué par la précédente municipalité sur le bourg d'Abriès et une partie du hameau du Roux. Il convient, pour achever la démarche, de délibérer sur le nom des voies de Ristolas, de la Monta, de l'Echalp et d'une partie du Roux.

Suite aux propositions faites en réunion de travail, le Maire demande l'approbation des noms de rues suivants :

➤ Ristolas

- ▶ Pont des Grangettes : pont situé à l'entrée ouest du village
- ▶ Pont du May : pont situé à l'entrée est du village
- ▶ Rue du Buc des Cournaillles : du Pont des Grangettes à la Rue de Ségure
- ▶ Pont de Jassaygue : pont sur le torrent de Ségure entre la Rue du Grand Queyras et la Rue de Ségure
- ▶ Chemin de Jassaygue : du Pont de Jassaygue à la parcelle ZA159
- ▶ Rue du Grand Queyras : du Pont de Jassaygue au Chemin de Maisons Neuves



Commune d'Abriès-Ristolas

- ▶ Chemin des Maisons neuves : de la Rue du Grand Queyras à la parcelle ZA 108
- ▶ Rue de Ségure : du Pont de Jassaygue à la Place Saint Roch
- ▶ Place Saint Roch : à la jonction de la Rue de Ségure et de la Rue des Écoles
- ▶ Rue de Cloussine : de la Rue de Ségure à la parcelle ZA 24
- ▶ Chemin de l'Espinette : de la Rue de Cloussine à la parcelle ZA 29
- ▶ Rue de Maloqueste : de la Rue des écoles à la parcelle ZA 24
- ▶ Rue du Mont Arbancié : du Pont du May au Pont des Grangettes
- ▶ Rue du Sparveyre : de la Rue du Buc des Cournaillies à la Rue des Chabrières
- ▶ Rue des Écoles : de la Rue des Chabrières à la Place Saint Roch
- ▶ Rue des Chabrières : de la Rue du Sparveyre à la Place de l'Abbé Buès
- ▶ Traverse de la Fontaine : de la Rue du Sparveyre à la Rue de la Blulette
- ▶ Rue de la Blulette : de la Rue de Ségure à la Rue des Écoles
- ▶ Rue du Clos du Poulain : de la Rue de la Blulette au Chemin des Ayres
- ▶ Chemin des Ayres : de la Rue du Clos du Poulain à la Rue du Retour d'Est
- ▶ Rue du Retour d'Est : de la Rue des Chabrières à la Rue du May
- ▶ Rue du May : du Pont du May à la Rue des Chabrières
- ▶ Traverse de l'Ogival : de la Rue du Mont Arbancié à la Place de l'Abbé Buès
- ▶ Place de l'Abbé Buès : entre la Rue des Chabrières et la Traverse de l'Ogival
- ▶ Jardin Saint Marcellin : devant l'église Saint Marcellin
- ▶ Rue des Banchettes : de la Rue des Chabrières à la parcelle ZA 6
- ▶ Zone Artisanale de Jassaygue : Zone UC du PLU de la Commune d'Abriès-Ristolas.

➔ La Monta

- ▶ Chemin du Tanchet : de la D 947 au torrent du Guil
- ▶ Place du 27 août 1944 : devant l'église du Hameau
- ▶ Chemin de la Chapelle : de la D 947 à la parcelle D 457.

➔ L'Echalp

- ▶ Traverse du Pont : de la D 947 au chemin du Batchass
- ▶ Rue Saint Sébastien : de la D 947 à la Place du 10 Mars 1946
- ▶ Chemin de Cassine : de la D 947 à la rue Saint Sébastien
- ▶ Chemin du Col Lacroix : de la rue Saint Sébastien à la parcelle E 201
- ▶ Chemin du Grand Canal : de la rue Saint Sébastien à la Traverse du pont
- ▶ Rue des Tre Suore : de la Place du 10 Mars 1946 à la rue des Bezouces
- ▶ Rue du Routchasset : de la place du 10 Mars 1946 à la parcelle E 303
- ▶ Rue des Bezouces : de la rue des Tre Suore à la parcelle E 298
- ▶ Place du 10 Mars 1946 : à la jonction des rues Saint Sébastien, des Tre Suore et du Routchasset
- ▶ Chemin du Batchass : de la rue des Tre Suore à la Traverse du Pont.

➔ Le Roux

- ▶ Chemin de Malauret : de la Rue de la Pierre Vermeille à la parcelle AB 417
- ▶ Sente des Casse-Culs : de la rue du Canton au Chemin des Granges
- ▶ Les Mounets : toponyme situé sur les parcelles I 185, I 210 et I213.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.



Commune d'Abriès-Ristolas

12 – Questions diverses :

12.1 : Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...).

12.2 : Une rencontre des conseillers municipaux avec la Directrice et le Président du PNRQ est à prévoir début avril.

12.3 : Calendrier des réunions à venir :

- **lundi 08 mars à 18 H** : prochaine séance du Conseil Municipal pour le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020 ainsi que le vote des subventions aux associations pour 2021.
- **lundi 15 mars à 14 h** : réunion de travail consacrée à la préparation du budget 2021.
- **lundi 29 mars à 18H** : séance du Conseil Municipal pour le vote du budget 2021.

12.4 : Pour des raisons techniques et financières, le tapis des remontées mécaniques de Ristolas restera fermé durant ces vacances de février.

12.5 : Azak Mushing demande la possibilité d'utiliser le chemin de Ponsole dans le cas où la neige ferait défaut en fond de vallée. La demande est acceptée sous réserve d'une signalisation adaptée à la charge de la structure.

12.6 : Le télésiège de la Brune : le tracé pressenti concerne 52 parcelles pour 42 propriétaires. Des courriers de demande d'autorisation de passage sont à rédiger pour chaque propriétaire.

La séance est levée à 20H00.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas